### Table des matières

INTRODUCTION	2
PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS POUR 2020–2025	5
Dispositions générales	5
NORMES D'ACCESSIBILITÉ	6
Service à la clientèle	6
Information et communications	7
Emploi	9
Conception des espaces publics	11
CONCLUSION	12
Contactez-nous	12

### INTRODUCTION

Le Centre des sciences de l'Ontario (Centre des sciences) comprend l'importance d'assurer une accessibilité pour notre personnel et le public que nous servons, du fait de notre engagement à prodiguer des services harmonisés à notre vision, notre mission, notre vocation et notre ambition.

Le plan d'accessibilité du Centre des sciences est indissociable de notre engagement envers la diversité, l'intégration et l'antiracisme. Le respect de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et l'harmonisation avec le plan d'accessibilité de la Fonction publique de l'Ontario (FPO) sont des éléments cruciaux pour que l'inclusion englobe tout le monde; néanmoins, il reste bien d'autres efforts à faire au-delà de ces objectifs. Les expositions, programmes et autres contenus du Centre des sciences reflètent nos aspirations à cultiver un milieu accueillant, tant sur le plan physique que psychologique. En tant qu'établissement de confiance reconnu auprès de plusieurs collectivités entrecroisées, nous assumons notre responsabilité de remettre en question le statu quo afin de créer des expériences modèles par leur caractère intégrateur et inspirant.

Le plan d'accessibilité pluriannuel du Centre des sciences pour 2020-2025 se base sur des réalisations antérieures et s'harmonise avec les engagements primordiaux énoncés dans le Plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO pour 2017–2021. Le présent document a été créé en consultation avec des personnes handicapées et sera réévalué annuellement par le groupe de travail sur l'accessibilité du Centre de sciences.

Le plan du Centre des sciences s'organise conformément aux critères définis dans le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (Règl. de l'Ont. 191/11) selon la LAPHO.

En voici les dispositions générales :

- Plans d'accessibilité
- Approvisionnement
- Formation

Les normes qui s'appliquent au Centre des sciences sont les suivantes :

- Service à la clientèle
- Information et communications

- Emploi
- Conception des espaces publics

Ce qui caractérise un Centre des sciences de l'Ontario accessible...

- Les personnes handicapées reçoivent des biens et des services de qualité en temps utile.
- L'information et les communications sont offertes dans des formats accessibles à tout le personnel et à toute la clientèle du Centre de sciences.
- Les personnes handicapées participent entièrement et véritablement aux tâches du personnel du Centre des sciences.
- Les voies de déplacement dans les espaces publics et les installations du Centre des sciences sont rendues plus accessibles, de même que les entrées et les sorties.
- Le personnel du Centre des sciences est constamment en mesure de détecter des obstacles à l'accessibilité et de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les éliminer.

### MESSAGE DE PAUL KORTENAAR, Ph.D., DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le Centre des sciences de l'Ontario s'engage à être une organisation intégratrice, accessible et attrayante. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, nous suivons les principes de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) : la dignité, l'autonomie, l'intégration et l'égalité des chances. Il nous incombe aussi d'élaborer un plan d'accessibilité pluriannuel qui contribuera à rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

Nous avançons à grands pas vers notre but de devenir une organisation entièrement accessible depuis les dernières années. En voici des points saillants :

- Une nouvelle procédure permet de recevoir des commentaires et d'y répondre relativement aux services offerts aux personnes handicapées, et nous assurons que les démarches de rétroaction sont accessibles aux personnes handicapées.
- Nous assurons la disponibilité des aménagements lors du recrutement et les communiquons au personnel et au grand public.

- Nous assurons que le personnel est au courant des politiques d'adaptation des conditions de travail, y compris une procédure complète pour développer des plans individualisés d'adaptation des conditions de travail.
- Nous respectons tous les critères applicables concernant la conception des espaces publics conformément au Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées.
- Nous continuons d'offrir la programmation des samedis du confort sensoriel en partenariat avec l'organisme Geneva Centre for Autism. Ce programme s'adresse au grand public et est adapté au spectre de l'autisme.
- Le texte des expositions se situe entre 3 et 6 pieds (1 à 2 mètres) de hauteur de lecture et est évalué en fonction du contraste, de la lisibilité et de la grosseur des caractères, conformément aux considérations internes sur la conception accessible.

La haute direction du Centre des sciences a mis ce plan pluriannuel en priorité non seulement parce que c'est la loi, mais aussi parce que c'est une démarche louable humainement et rentable commercialement. La Science et l'innovation prennent leur essor dans la diversité des approches et des perspectives, donc nous devons nous assurer que toute notre communauté est apte à participer entièrement aux offres du Centre des sciences de l'Ontario. Afin de constituer un Centre des sciences de l'Ontario digne de ce nom, nous devons éliminer les obstacles pour que notre organisation soit accessible sur place et en ligne aux quelque 2,6 millions de personnes handicapées de la province parmi notre public, nos partenaires et nos collègues.

Le directeur général du Centre des sciences de l'Ontario,

Paul Kortenaar, Ph.D.

### PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS POUR 2020-2025

Le plan d'accessibilité sur cinq ans comporte des priorités et des engagements qui représentent une nouveauté ou une continuation. Ainsi, le Centre des sciences continuera de déterminer, d'éliminer et de prévenir les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées. Nos engagements pluriannuels reflètent notre engagement à appliquer et à surveiller la conformité à la LAPHO.

### Dispositions générales

### Principaux résultats

Dans l'ensemble du Centre des sciences, continuellement, le personnel est en mesure de déterminer les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations et aussi de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les éliminer.

### **Engagements**

Voici comment le Centre des sciences continuera d'assurer la conformité à ces normes et de renforcer ses engagements :

#### Plans sur l'accessibilité

- Établir un groupe de travail interne sur l'accessibilité.
- Établir, réviser et mettre à jour les plans d'accessibilité en consultation avec des personnes handicapées et le groupe de travail sur l'accessibilité.
- Examiner régulièrement les politiques, programmes, services et installations à l'échelle de l'organisation.

### Approvisionnement

- Prendre en compte la conception axée sur l'accessibilité et les critères et options d'accessibilité lors de l'obtention ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations, sauf s'il est irréaliste de le faire.
- Inclure les normes d'approvisionnement accessible dans la formation sur l'approvisionnement pour le personnel actuel et les nouvelles recrues, selon la pertinence pour leurs fonctions, afin de les informer de leurs obligations en vertu de la LAPHO.
- Offrir des ressources additionnelles, comme des modèles à suivre, des exemples de terminologie de l'accessibilité et des lignes directrices pour aider le personnel à

comprendre et à intégrer les critères d'accessibilité à toutes les étapes de l'approvisionnement.

#### Formation

 Faire suivre à tout le personnel une formation obligatoire à ce sujet : le Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées; la LAPHO; les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle; le Code des droits de la personne de l'Ontario; les pratiques, procédures et politiques de la FPO relatives à la prestation de services à des personnes handicapées.

### NORMES D'ACCESSIBILITÉ

#### Service à la clientèle

### Principaux résultats

Dans l'ensemble du Centre des sciences, continuellement, le personnel est en mesure de déterminer les obstacles à l'accessibilité dans les politiques, les programmes, les services et les installations et aussi de chercher activement des solutions pour les prévenir ou les éliminer.

### **Engagements**

Voici comment le Centre des sciences continuera d'assurer la conformité à ces normes et de renforcer ses engagements :

### Politiques et pratiques

- Réviser et mettre à jour la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle du Centre des sciences de l'Ontario, qui décrit comment le Centre des sciences fournit des accès et des services aux personnes handicapées. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, le Centre des sciences continuera de suivre les normes communes de service et la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO.
- Sensibiliser les gestionnaires et le personnel aux lignes directrices et aux politiques internes pertinentes.

### Accompagnateurs et animaux d'assistance

 Continuer d'accueillir librement les animaux d'assistance et les personnes qui accompagnent une personne handicapée au Centre des sciences de l'Ontario

conformément à notre politique d'accessibilité pour les services à la clientèle et à celle de la FPO.

### Avis de perturbation temporaire des services

- Préparer une procédure de référence offerte sur demande qui indique les étapes associées à une perturbation temporaire. La procédure décrit les rôles et les responsabilités, le degré de détail à transmettre au public et toute obligation juridique.
- Émettre un avis au public et au personnel en cas de perturbation des services imprévue ou planifiée, ou encore si des installations devenaient inaccessibles aux personnes handicapées en affichant ces messages à toutes les entrées du public et aux comptoirs de service ainsi qu'en envoyant un courriel à l'ensemble du personnel. Si la perturbation doit durer plus de quatre heures, le Centre des sciences l'affichera dans son site Web pour informer la clientèle de son emplacement et de sa durée, de même que pour indiquer les solutions de rechange.

#### Rétroaction

- Évaluer les démarches associées à l'envoi de commentaires et aux réponses qui s'ensuivent afin d'améliorer notre prestation de services aux personnes handicapées.
- Continuer de présenter divers moyens de soumettre des commentaires, soit en personne, par téléphone ou relais téléphonique, par la poste, par courriel ou par un autre moyen technologique adapté au besoin.

### Format des documents

 Publier systématiquement des communications et des messages en ligne concernant les aides à la communication et les formats accessibles offerts sur demande.

### Information et communications

### Principaux résultats

L'information et les communications sont transmises au personnel et à la clientèle dans un format accessible ou avec l'aide nécessaire.

### **Engagements**

Voici comment le Centre des sciences continuera d'assurer la conformité à ces normes et de renforcer ses engagements :

#### Formats accessibles et aides à la communication

 Élaborer, fournir et promouvoir des ressources sous divers formats et par divers moyens de communication, comme des formations en personne, des guides, du matériel didactique ou des méthodes et des outils expérimentaux, au Centre des sciences et dans le répertoire de la FPO, afin que le personnel obtienne des conseils et consulte des lignes directrices sur la documentation accessible (p. ex., PowerPoint, Excel, Word, format PDF, etc.).

### Plateforme Web

• Mettre au point un nouveau site Web public conforme aux règles pour l'accessibilité des contenus Web WCAG 2.0 Niveau AA d'ici janvier 2021.

### Services numériques et médias sociaux

- Rédiger une liste de contrôle basée sur les lignes directrices officielles de la LAPHO pour assurer que les services numériques et les médias sociaux sont accessibles (<a href="https://www.aoda.ca/accessible-digital-design/">https://www.aoda.ca/accessible-digital-design/</a> – en anglais).
- Assurer que l'accessibilité se trouve au cœur de la conception des produits et services numériques, dans l'esprit d'un accès universellement équitable à l'information et à la fonctionnalité.

### Renseignements sur les mesures d'urgence ou la sécurité publique

- Évaluer les renseignements sur le plan et les mesures d'urgence ou la sécurité publique mis à la disposition du personnel et du public afin qu'ils soient fournis dans des formats accessibles sur demande.
- Offrir des plans de mesures d'urgence au personnel en situation de handicap temporaire ou permanent qui aurait besoin d'aide en cas d'urgence.

### Orientation ou affichage

- Employer des principes de conception universels pour l'orientation en tenant compte de tous les sens humains (pas seulement la vue) et de tous les moyens de déplacement (pas seulement la marche) pour ce qui est de concevoir et d'entretenir les points d'orientation et l'affichage.
- Combiner des stratégies d'orientation (changement physique des surfaces de déplacement, contrastes de couleur et de luminosité, affiches ou plans tactiles, indications auditives, etc.).

 Rédiger un guide pour l'organisation qui énumère les critères spécifiques à l'affichage pour les personnes handicapées afin d'offrir d'autres solutions accessibles pour que le personnel et la clientèle reçoivent une assistance qui respecte leur dignité et leur indépendance.

### Formation et programmation publique

 Élaborer, fournir et promouvoir des ressources sous divers formats et par divers moyens de communication, comme des formations en personne, des guides, du matériel didactique ou des méthodes et des outils expérimentaux, au Centre des sciences et dans le répertoire de la FPO, afin que le personnel obtienne des conseils et consulte des lignes directrices sur la documentation accessible.

### **Emploi**

### Principaux résultats

Le personnel en situation de handicap participe pleinement et est en mesure d'assumer véritablement ses fonctions.

### **Engagements**

Voici comment le Centre des sciences continuera d'assurer la conformité à ces normes et de renforcer ses engagements :

#### Recrutement

- Continuer de respecter les directives, politiques et meilleures pratiques définies par la FPO, qui sont conçues pour éliminer ou prévenir les obstacles systémiques associés au recrutement et aux pratiques d'embauche.
- Continuer de mettre en application les principes d'élimination des obstacles et l'outil d'évaluation pour le recrutement de la FPO à toutes les étapes du recrutement. Cette démarche permet aux gestionnaires et aux agences de recrutement de déterminer, de contrer et d'éliminer les obstacles et biais potentiels afin que tous les aspects de l'acquisition de main-d'œuvre deviennent plus intégrateurs. Le Centre des sciences rehaussera aussi les pratiques de recrutement intégratrices en formant les gestionnaires et le personnel à l'utilisation de l'outil d'évaluation.
- Continuer d'informer toute personne candidate des aménagements disponibles à toutes les étapes du recrutement.

 Ajouter plus de ressources et de renseignements sur l'accessibilité au processus d'accueil et d'intégration de la main-d'œuvre.

### Formation et perfectionnement

- Surveiller et contrôler la formation obligatoire des nouvelles recrues et du personnel actuel portant sur les fondements du Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées et les obligations associées aux situations de handicap suivant le Code des droits de la personne de l'Ontario.
- Transmettre et promouvoir les ressources et la formation à l'appui de l'excellence en matière de service à la clientèle accessible.
- Continuer de sensibiliser les gestionnaires à l'accessibilité grâce à des cours en ligne ou en salle, comme une formation sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, afin de répondre à des besoins associés à une maladie, une lésion ou un handicap.
- Promouvoir l'outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO, un outil analytique et instructif interne conçu pour encourager l'élaboration et la prestation d'initiatives intégratrices, équitables, accessibles et adaptées.
- Parmi les cadres, mobiliser des chefs de file pour le mentorat et l'avancement professionnel du personnel appartenant à des groupes sous-représentés, notamment les personnes handicapées, dans le contexte du Programme des champions de la diversité pour l'avancement professionnel.
- Continuer de communiquer les occasions de formation dans l'organisation de même que les outils ou les ressources offertes au personnel quant à la prestation de service accessible ou au développement d'expériences ou de produits accessibles.
- Continuer de tenir compte des engagements envers l'intégration dans les plans de performance des gestionnaires et du personnel. Continuer aussi le partenariat avec la FPO pour ce qui est des initiatives et des programmes associés à l'inclusion et à l'accessibilité.
- Continuer de promouvoir les principes et les pratiques qui caractérisent le respect au travail à l'aide des ressources et de la formation de la FPO visant ceci :
  - Améliorer la capacité des gestionnaires d'intervenir au travail en situation de conflit, y compris en cas de harcèlement et de discrimination potentiels.

- Promouvoir les responsabilités du personnel pour contribuer au respect en milieu de travail.
- Aider le personnel à réagir en présence de comportements faiblement insultants ou irrespectueux qui nuiraient à la productivité, à la participation, au travail d'équipe, à la diversité et au service.

### Aide aux employés

- Passer en revue les mesures d'urgence individualisées. La désignation d'une personne accompagnatrice et d'une aire d'attente désignée pour les personnes qui ont besoin d'assistance en cas d'évacuation en fait partie.
- Continuer de fournir des aménagements efficaces en temps utiles aux personnes handicapées afin de permettre une participation uniforme au travail d'une façon pertinente par rapport à leur situation.
- Créer un poste de travail accessible de rechange disponible en permanence en cas de perturbation concernant l'espace physique ou l'accessibilité (panne d'ascenseur, etc.).
- Continuer de fournir un soutien au personnel sur les plans de la santé mentale et du bien-être en communiquant un vaste éventail de ressources, de formations et de renseignements dans le cadre du Programme d'aide aux employés et à leurs familles.

### **Conception des espaces publics**

### Principaux résultats

Les voies de déplacement dans les espaces publics et les installations du Centre des sciences sont rendues plus accessibles, de même que les entrées et les sorties.

### **Engagements**

Voici comment le Centre des sciences continuera d'assurer la conformité à ces normes et de renforcer ses engagements :

### **Espaces publics**

 Au moment de construire ou de rénover nos installations, toutes les options comme les ascenseurs, les portes, les toilettes, le stationnement ou le mobilier doivent être entièrement accessibles, conformément aux règles de la conception sans obstacle du Code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices de la FPO sur la conception sans obstacle dans les installations du gouvernement de l'Ontario.

- Continuer la formation obligatoire sur l'accessibilité en ce qui a trait au Code du bâtiment de l'Ontario, aux Normes pour la conception des espaces publics et au Code des droits de la personne de l'Ontario pour le personnel concerné par la planification de projets d'immobilisation, la conception, la construction ou les rénovations majeures.
- Améliorer continuellement l'accessibilité de nos installations et des éléments associés à nos services en éliminant les obstacles et en fournissant des options accessibles pour que tout le personnel et l'ensemble de la clientèle reçoivent des services qui respectent leur dignité et leur indépendance.

### Fabrication et conception des expositions

• Lors de la construction ou de la rénovation de nos expositions, toutes les fonctions des modules seront entièrement accessibles conformément aux normes d'accessibilité des expositions du Centre des sciences (2017).

#### CONCLUSION

Alors que le Centre des sciences de l'Ontario continue de déterminer, de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, il importe que nous continuions de surveiller nos progrès et nos résultats par rapport aux engagements de notre plan d'accessibilité quinquennal et que nous rendions des comptes à ce sujet.

Les rapports d'état du Centre des sciences seront émis annuellement et communiqués tant au personnel du Centre des sciences qu'au grand public.

Le rapport de conformité du Centre des sciences sera aussi soumis à la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

#### **Contactez-nous**

Pour toute question ou pour obtenir ce plan sous un format différent, veuillez communiquer avec nous par courriel, au <u>accessibility@ontariosciencecentre.ca</u> ou par téléphone, au 416 696-1000 (sans frais 1 888 696-1110).